



# Une Semaine en HAÏTI

*Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal*

*Une publication du Collectif Haïti de France*

*21 ter rue Voltaire - 75011 Paris / 01 43 48 31 78 / [contact@collectif-haiti.fr](mailto:contact@collectif-haiti.fr)*

N°1020

2 aout 2011

- **Ni compromis ni programme de développement en vue pour le moment**
- **Tentative d'agression contre le président Michel Martelly**
- **Un député tué par balle dans des circonstances troublantes**
- **Funérailles nationales pour le tambourineur Azor**

## >> Ni compromis, ni programme de développement en vue pour le moment

A environ un mois de la rentrée des classes 2011-2012, le climat politique semble tendu.

La nouvelle présidence, investie le 14 mai 2011, n'est pas encore parvenue à trouver de compromis avec les parlementaires, majoritairement membres de la plateforme "Inite" (Unité) de l'administration sortante de l'ancien président René Préval, afin de former un nouveau gouvernement.

Constitutionnellement, la vision de la future équipe gouvernementale devrait refléter les négociations avec les forces politiques au parlement, lequel devra demander régulièrement des comptes, ratifier ou sanctionner la politique appliquée. Or, le nouveau président semblerait vouloir imposer ses vues au parlement, malgré sa faible (voire nulle) représentativité dans les deux chambres (nominalement, la plateforme "Repons Peyizan" dispose de seulement 3 sièges à la chambre des députés, qui en compte 99).

Au moins deux ministres sortants, Paul Denis (Justice et sécurité publique) et Marie Laurence Jocelyn Lassègue (ministère de la culture et de la communication), ont cessé de liquider "les affaires courantes".

Le "one man show" de Michel Joseph Martelly, qui multiplie des apparitions et déclarations publiques, sans aucun programme gouvernemental de mise en œuvre de ses promesses électorales, n'a pas encore donné de résultats.

Après Daniel Gérard Rouzier, censuré par la chambre des députés, le deuxième premier ministre désigné par Martelly, Bernard Honorat Gousse, devrait connaître son sort au sénat dans les premiers jours d'août. 16 sénateurs (sur un total de 30 à la chambre haute du

parlement) ont déjà affirmé leur détermination à rejeter ce deuxième choix.

Le nouveau président maintient son choix, malgré les avertissements d'une majorité de sénateurs de la république.

Au cours du mois d'août 2011, les candidates et candidats aux différents examens officiels d'État connaîtront les résultats obtenus à la session ordinaire de juin et de début juillet.

Personne ne sait, à présent, quelle stratégie sera suivie pour l'envoi en classes de 100 000 enfants non encore scolarisés, selon le souhait formulé par le président de la république.

Entre-temps, l'inflation a atteint, en juin 2011, un niveau de 9,3 %, selon les données rendues publiques par l'institut haïtien de statistiques et d'informatique.

Sur quelles variables le futur gouvernement agira t-il pour freiner la hausse des prix des biens de consommation? Quelles seront les priorités dans le budget national de l'exercice 2011-2012 ? Quelles dispositions seront prises pour la tenue des sénatoriales partielles et lors du renouvellement des collectivités territoriales (municipales et conseils d'administration de sections communales) avant la fin de 2011 ?

Autant de questions qui devront être précisées dans la déclaration de politique générale du futur chef de gouvernement, qui sera soumise au vote séparé des sénateurs et députés.

En ce début du mois d'aout, la communauté internationale attend le déblocage de la situation politique pour pouvoir se positionner dans le cadre d'échanges avec les futurs interlocuteurs gouvernementaux. Quant à la population nationale, elle reste dans une expectative prolongée..

## >> Tentative d'agression contre le président Michel Martelly

Plus d'une trentaine d'interpellations, dont un policier qui aurait laissé s'échapper un suspect, ont été effectuées le dimanche 24 juillet 2011 au Cap-Haïtien après l'envoi de bouteilles en plastique sur le cortège du président Michel Joseph Martelly.

Des organismes de défense de droits humains dans le Nord s'inquiètent des conditions d'arrestation et de détention des personnes appréhendées, dont des mineurs.

Parmi les personnes en garde à vue, figurerait un présumé employé du parlement qui aurait été arrêté sur les lieux de l'incident en possession d'un fusil M1.

Après une première version de la présidence, qui a tenté de "minimiser" la tentative d'agression, l'affaire semble prendre désormais une proportion de cause d'État. D'aucuns évoquent une défaillance dans le système de sécurité du nouveau président.

Tout en présentant ses plus vives sympathies au chef de l'État, le bloc des parlementaires du Nord et du Nord-Est le met en garde contre toute velléité de répression, dans le cadre des interpellations réalisées au Cap-Haïtien.

## >> Un député tué par balle dans des circonstances troublantes

La Chambre des députés est sous le choc depuis l'annonce de la nouvelle de la mort par balle, le 25 juillet 2011, de l'un de ses membres, Dional Polyte, (du parti Inite à Beaumont Pestel dans le Sud-Ouest) lors de la fête patronale de sa commune, à Duchiti. Le président de la chambre basse, Sorel Jacinthe, fait état de plusieurs versions des faits entourant le décès du député.

Les trois hypothèses mentionnées sont : celle d'un accident (la balle proviendrait de l'arme d'un agent de sécurité de la victime), celle d'un crime commandité et celle d'un guet-apens. Toutes ces versions restent à confirmer ou à infirmer, déclare Sorel Jacinthe, l'air très attristé.

Entre-temps, la femme du défunt parle d'une éventuelle exécution de son mari, qui faisait l'objet de menaces, rapporte-t-elle.

L'agent de sécurité concerné dans cette affaire, Robert Souffrant, est placé pour l'instant en garde à vue au commissariat des Cayes (Sud).

Sept autres personnes, dont des membres de la famille de la victime qui se trouvaient dans le même véhicule, sont également placés en garde à vue en attendant que la lumière soit faite.

Pour l'instant, les autorités policières et judiciaires du Sud enquêtent sur les circonstances exactes de cet événement malheureux.

La chambre basse a, pour sa part, mis en place une commission d'enquête pour déterminer les circonstances de l'assassinat du député Dional Polyte.

## >> Funérailles nationales pour le tambourineur Azor

Les funérailles du célèbre tambourineur et chanteur du groupe "Rasin Mapou", Lenor Fortuné, plus connu sous le nom de "Azor", se sont déroulées, le samedi 23 juillet 2011, au Champ de Mars (non loin des ruines du palais présidentiel), en présence de nombreuses personnalités, dont le président Michel Martelly, des membres du gouvernement sortant, divers artistes et créateurs.

Retransmise en direct par plusieurs médias, la cérémonie funèbre a eu lieu dans un décor servant de péristyle (temple du vodou), selon des rites du vodou exécutés par plusieurs pratiquants du vodou.

Le musicien, qu'on disait malade depuis un certain temps, a ressenti, le 16 juillet, un malaise durant une prestation lors de la fête de Notre Dame de Mont-Carmel à Saut d'Eau (Plateau central, Nord-Est), haut lieu de pèlerinage vodou.

Après avoir été conduit d'urgence à l'hôpital Bernard Mevs à Port-au-Prince, Lenor Fortuné est décédé à l'âge de 46 ans, laissant dans la douleur son épouse et ses 2 enfants.

Le décès de Azor a suscité beaucoup d'émotion et de nombreuses réactions, tant dans les milieux officiels que culturels.

Azor demeure l'un des plus grands musiciens haïtiens, ayant utilisé la musique vodou comme toile de fond dans les prestations de son groupe "Rasin mapou". Sa voix et son talent ont traversé les frontières, lui offrant une notoriété notamment au Japon.

En 2006, il avait été distingué par le titre de Trésor National aux côtés de l'intellectuelle et ex-première ministre Michèle Duvivier Pierre-Louis, et de l'écrivain Franketienne.

